



HAL
open science

Vers des politiques publiques de la nuit

Luc Gwiazdzinski

► **To cite this version:**

Luc Gwiazdzinski. Vers des politiques publiques de la nuit. ENA Hors les murs, magazine des anciens élèves de l'ENA, 2015, Voyages au bout de la nuit. halshs-01247880

HAL Id: halshs-01247880

<https://shs.hal.science/halshs-01247880>

Submitted on 22 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vers des politiques publiques de la nuit

Luc Gwiazdzinski (*)

C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière
Edmond Rostand

La nuit est longtemps restée un espace-temps finalement peu investi par l'activité humaine, une dernière frontière (Gwiazdzinski, 2005), un monde intérieur à explorer. La ville, privée de la moitié de son existence, comme amputée, semblait livrée aux seuls poètes, artistes et malfrats. Mais les temps changent. La cité revoit ses nycthémeres et toute la société est bouleversée. Entre insécurité et liberté, nuits blanches et violences urbaines, la nuit s'invite peu à peu dans l'actualité du jour. Dans nos métropoles soumises au temps continu de l'économie et des réseaux, une partie de la vie sociale et économique reste désormais en éveil. Au-delà des rêves, des peurs et des tensions, la nuit « territoire vécu, éphémère et cyclique à faible densité » est devenue un territoire d'innovation. Des initiatives et expériences portées par les individus, les organisations, les collectivités et les pouvoirs publics émergent. Économie, social, environnement ou culture : une partie du futur des villes se cache sans doute déjà dans leurs nuits.

Colonisation

Progressivement, nous nous démarquons des rythmes naturels pour partir à la conquête de la nuit urbaine. S'émancipant des contraintes naturelles, nos métropoles s'animent sous l'influence de modes de vie de plus en plus désynchronisés, de la réduction du temps de travail et des nouvelles technologies d'éclairage et de communication.

Les horaires d'été nous permettent de profiter plus longtemps de l'espace public urbain.

Les entreprises industrielles fonctionnent en continu pour rentabiliser les équipements et, dans la plupart des secteurs, le travail de nuit se banalise. Plus de 15 % des salariés travaillent la nuit en France, soit près de 3,5 millions de personnes. Un chiffre en constante augmentation depuis les années 90 dans toute l'Europe. De plus en plus d'entreprises de services se mettent au « 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, argument publicitaire devenu banal.

De nombreuses activités décalent leurs horaires vers le soir. Dans les magasins, les nocturnes commerciales sont de plus en plus nombreuses. L'offre de loisirs nocturnes se développe. La nuit est devenue un secteur économique à part entière.

Partout dans l'espace urbain, les distributeurs automatiques se multiplient. Les « *nuits spéciales* » font recette. Les soirées festives démarrent de plus en plus tard au désespoir des patrons de discothèques. Le couvre-feu médiatique est terminé. Travail de nuit des femmes, perquisitions : la nuit, qui fut longtemps un espace protégé, doté de lois spécifiques, se banalise. La multiplication des événements festifs nocturnes a contribué à changer notre regard sur la nuit. Même les rythmes biologiques semblent bouleversés. On s'endort en moyenne à 23h au lieu de 21h, il y a cinquante ans. Conséquence de ces évolutions, la nuit urbaine, définie comme la période où les activités sont très réduites, se limite aujourd'hui, à une tranche horaire de 1h30 à 4h30 du matin. Plus un équipement, un réseau, une ville sont internationales plus elles ont tendance à fonctionner en continu 24h/24 et 7j/7 (Gwiazdzinski, 2003).

Le front progresse également dans l'espace de façon discontinue : des zones centrales réservées aux loisirs nocturnes se sont développées dans les coeurs anciens des cités ; des zones périphériques concurrentes s'organisent progressivement sur les franges ; des points de distribution automatiques en continu s'installent partout alors que les espaces-flux internationaux traversent ou irriguent les métropoles avec leurs oasis de services permanents (stations services, boutiques de gare ou d'aéroport...) pour nomades nocturnes.

C'est l'image de l'archipel qui s'impose. Pour quelques heures, une nouvelle géographie de l'activité se met en place installant une partition de l'espace urbain : une ville qui dort ; une ville qui travaille en continu ; une ville qui s'amuse ; une ville vide, simple coquille pour les activités de la ville de jour. Des centralités nocturnes se dégagent, souvent différentes des centralités diurnes. À mesure que l'on avance dans la nuit, l'offre urbaine diminue, la ville rétrécit et se blottit autour de son noyau historique. Les illuminations et l'animation se concentrent dans ces quartiers qui deviennent les principaux pôles attractifs. La liberté du noctambule en quête de compagnie paraît alors bien illusoire. C'est entre ces espaces aux fonctions différentes, aux utilisations contrastées qu'apparaissent les tensions et les conflits.

Tensions et conflits

Les pressions s'accroissent sur la nuit qui cristallise des enjeux économiques, politiques et sociaux fondamentaux. Entre le temps international des marchands et le temps local des résidents, entre la ville en continu de l'économie et la ville circadienne du social, entre les lieux des flux et les lieux des stocks, des tensions existent, des conflits éclatent, des frontières s'érigent qui permettent à l'observateur de repérer la « zone de front », les avancées, les résistances ou les replis situés aussi bien dans l'espace que dans le temps. Le front n'est ni régulier, ni continu que ce soit à l'échelle de la ville ou du réseau urbain. Il présente des discontinuités, des avant-postes, des points d'appui, des bastions de temps continu (gares, aéroports, services d'urgence ou de sécurité...) mais aussi des poches de résistance où les habitants tiennent à leurs rythmes de vie classiques et des zones de repli où la résistance a gagné.

Des tensions apparaissent parfois entre les individus, groupes et quartiers de la ville à plusieurs temps. La ville qui dort, la ville travaille et la ville qui s'amuse ne font pas toujours bon ménage. Les questions de nuisances sonores sont centrales. Dans les centres-villes, des conflits apparaissent entre des habitants soucieux de leur tranquillité et des consommateurs bruyants. La presse se fait régulièrement l'écho des tensions qui s'exacerbent : pollution lumineuse, chasse de nuit, travail de nuit des femmes, grèves aux urgences et gardes de nuit.

Dans un souci de développement durable, de préservation de la faune et de réduction de la facture énergétique, de nombreuses communes diminuent la durée de fonctionnement de l'éclairage public. En France, depuis juin 2013, les vitrines, magasins, bureaux et façades de bâtiments non résidentiels comme les monuments, écoles, mairies doivent rester éteintes la nuit. Ailleurs, les résidents s'opposent à la prostitution sur la voie publique ou aux projets de fonctionnement 24 heures sur 24 des aéroports. Dans les quartiers périphériques, les incendies de véhicules ont lieu au moment où tout encadrement social naturel a disparu comme un négatif de l'illumination des richesses patrimoniales des centres urbains.

Adaptations et innovations

Ces évolutions des nuits urbaines et de leurs usages obligent un certain nombre d'acteurs publics et privés à se mobiliser et à innover pour répondre aux enjeux.

Face aux pressions, les autorités tentent à la fois de conserver le contrôle (réglementation des raves, couvre-feux, arrêtés municipaux interdisant la circulation des cyclomoteurs...) mais prennent également de nombreuses initiatives (décalage des horaires des services, éclairages,

événements festifs gratuits, transports, crèches...) pour tenter de rendre les nuits urbaines plus accessibles et hospitalières.

Si on ne peut pas encore vraiment parler de « politique publique de la nuit » ou d'administration de la nuit, les initiatives publiques se multiplient. Elles s'inscrivent le plus souvent dans une double logique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et de développement du marketing territorial à un moment où l'animation nocturne devient un critère d'attractivité important. Partout en Europe, la législation sur les horaires d'ouverture des commerces en soirée s'assouplit. Entre découverte artistique et nouveau tourisme urbain, le calendrier nocturne s'épaissit souvent à l'initiative des pouvoirs publics : « Nuit des arts » d'Helsinki, « Nuit des musées » de Munich, « Nuits blanches » de Saint-Pétersbourg, Paris, Rome, Bruxelles, Montréal ou Naples ou encore « Nuit européenne de la science » à Berlin et ailleurs. Un marketing de la nuit urbaine émerge peu à peu.

Entre développement et protection, animation et santé publique, patrimonialisation et mise en tourisme, économie et développement durable, les nuits urbaines sont traversées par des valeurs, représentations et stratégies parfois contradictoires que les autorités vont devoir prendre en compte. Au-delà de ces adaptations des horaires et des services, la nuit est un territoire d'innovation pour les organisations et les politiques publiques avec de nouvelles formes de dialogues, de compromis, de médiation, de régulation, de gouvernance entre pouvoir publics et autres acteurs. Symbole de cet intérêt nouveau pour la nuit, de nouvelles formes de mobilisation et de gouvernance émergent.

Mobilisations nocturnes

Alors que pendant des années des acteurs se sont organisés pour interpellier les pouvoirs publics contre le développement de la nuit festive et les nuisances liées à l'échelle de certains quartiers, des collectifs se créent pour revendiquer la prise en compte de la nuit dans les politiques publiques. Dans certaines villes, on voit même émerger des collectifs d'usagers, habitants temporaires qui permettent d'imaginer un nouveau dialogue avec les établissements et les résidents.

Dans de nombreuses métropoles, les mobilisations citoyennes ont pris la forme d'élections de « maires de la nuit ». Depuis une douzaine d'années à Amsterdam aux Pays-Bas, les acteurs de la nuit élisent un *Nachtbruggermeester* qui s'appuie sur un large réseau de bénévoles avec un « rôle d'ambassadeur » et de liaison entre le monde de la nuit et les élus. En France plusieurs villes comme Paris, Toulouse et Nantes ont emboîté le pas avec l'élection de leur maire de la nuit, afin de « donner une voix à la Nuit ». A Genève, un Grand Conseil de la Nuit a été créé, groupe indépendant, composé de professionnels, d'amateurs et de spécialistes dont le but est de défendre « une vie nocturne riche, variée et vivante par l'établissement de conditions cadres favorables ». De nombreuses grandes villes comme Nantes, Paris ou Strasbourg ont désormais des élus en charge de la nuit et des Conseils de la nuit se mettent en place. On peut mesurer le chemin parcouru depuis 1999 (Aghina, Gwiazdzinski, 1999), lorsque nous réclamions l'élection d'un « maire de nuit » dans chaque commune de plus de 10000 habitants. A ces évolutions en termes de gouvernance, il faut ajouter le travail technique d'une trentaine de bureaux du temps et structures proches qui depuis une quinzaine d'années portent des politiques temporelles bien au-delà de la question de la nuit et contribuent à l'observation, à la sensibilisation et aux expérimentations sur ces questions.

Ces différents mouvements participent à l'émergence de « scènes » nocturnes - au sens de William Straw (2002) -, associant à la fois un groupe de personnes qui bougent de places en places, les places sur lesquelles ils bougent et le mouvement lui-même. Au-delà, un « espace public nocturne » - au sens d'Habermas -« lieu symbolique où se forme l'opinion publique, issue du débat politique et de l'usage public de la raison », se construit peu à peu avec des relais à l'échelle nationale et internationale comme « Les assises nationales de la nuit » à

Nantes en avril 2015 ou le lancement du « Manifesto da Noite » (Gwiazdzinski, 2014a) à Sao Paulo au Brésil en 2014.

Nouvelles organisations

Au delà de ces mouvements, depuis le début des années 2000, les pouvoirs publics ont pris de nombreuses initiatives le plus souvent à l'échelle des communes importantes ou des métropoles. Des « Etats généraux de la nuit » ont été organisés dans de nombreuses villes françaises à l'initiative des collectivités mises sous pression par différents collectifs. À Paris, les États généraux de la nuit - montés en novembre 2010 par la Ville, en lien avec la Région Île-de-France et la Préfecture de police - ont réuni plus de 1000 participants – citoyens, conseillers de quartier, associations de riverains, acteurs de la nuit, chercheurs, élus... – pendant deux jours et une nuit. Depuis les États généraux, un comité de suivi, composé des différents acteurs de la nuit se réunit afin de suivre la mise en place des projets. Un élu est désormais en charge de ces questions nocturnes au sein de la nouvelle municipalité élue en 2014. À Genève des états Généraux de la nuit se sont aussi déroulés pendant une semaine en mars 2011. Ils ont permis de mieux cerner les problèmes de la vie nocturne genevoise et d'imaginer des solutions. Des villes comme Lausanne ou Toulouse ont également tenu des Etats généraux. A Sao Paulo au Brésil, c'est un collectif d'artistes qui est à l'initiative du « *Seminario da Noite Paulistana* » qui pendant trois jours en mars 2014, a mobilisé les acteurs publics et privés concernés par la nuit urbaine. En France, les candidats aux dernières élections municipales interpellés par les acteurs de la nuit ont souvent intégré la question dans leur programme à l'exemple de Toulouse. A Paris, Nantes et Genève, des Conseils de la nuit sont désormais en place sous des formes différentes.

En amont ou à la suite de ces Etats généraux, de nombreuses métropoles ont cherché à dépasser la « nuit des données » en mettant à plat les connaissances et en partageant les diagnostics comme Montréal (2011). Bruxelles et Lyon ont créé un *observatoire de la nuit*. Partout, des initiatives comme les traversées nocturnes ont permis de mettre en place des diagnostics sensibles et partagés comme en 2013 à Genève et Milan. Dès les années 90, la Grande-Bretagne a été en avance sur l'aspect « économie de la nuit » et promotion avec des villes comme Leeds et Manchester notamment. En 2002, l'étude « *Late-night London. Planning and Managing the Late-Night Economy* » pour le Grand Londres, a insisté sur les enjeux de la ville 24h/24. De nombreuses études ont été menées sur l'économie de la nuit à Londres (2004), Gloucester (2005), Leicester (2005) mais également à Sydney (2011) et Melbourne en Australie. A New York, l'étude menée par la « New York Nightlife Association » (2004) a montré que l'économie de la nuit génère des milliards de dollars de recettes et employait des dizaines de milliers de personnes. La réalisation progressive de cartes de la nuit comme pour la métropole parisienne (Armangaud, 2013) contribue au balisage de la nuit, à son appropriation par les différents acteurs et à son « imagibilité ». Ces représentations participent à la fabrique des territoires nocturnes et à leur mise en ressource entre protection et exploitation. Dans certaines agglomérations, ou quartiers des spectacles, on pourrait bientôt voir émerger des « districts » et « cluster (Porter, 2008) nocturnes ».

Régulation et médiations

Le pouvoir a toujours cherché à contrôler la nuit à travers notamment le déploiement de forces de l'ordre et le développement de l'éclairage. Ces stratégies se poursuivent avec l'apport d'autres dispositifs sécuritaires comme la vidéo-surveillance. Les autorités s'inquiètent de la manière dont l'espace public nocturne est investi notamment par les jeunes à travers des pratiques telles que le *Binge Drinking*, par les conflits entre la ville qui dort et la ville qui s'amuse et notamment du bruit. A côté des formes de gouvernance nocturnes se

mettent en place des formes de régulation et de médiation originales pour tenter de limiter les conflits et les nuisances et notamment le bruit.

La médiation est un élément important des politiques publiques qui se déploient dans la nuit. L'expérience des « Correspondants de nuit » de Rennes ou de Strasbourg, d'abord réservée à des quartiers périphériques déserts a essaimé dans de nombreuses villes. À Paris, ces médiateurs assurent une présence préventive et bienveillante dans l'espace public chaque jour de 16 h à minuit. Contrairement à la police nationale qui peut verbaliser, ces agents sont avant tout là pour prévenir les conflits et jouer un rôle de médiation. A Barcelone et à Montréal, des « chuteurs » ont été déployés devant les établissements de nuit afin de réduire les nuisances alors que Genève a choisi de « chuchoteurs » à travers l'association du même nom créée en 2013 qui intervient auprès des établissements ou pour des événements dans le canton. La ville de Paris est allée plus loin encore avec le dispositif des « Pierrot de la nuit », forme inédite de médiation à la fois artistique et sociale qui recouvre un double enjeu : garantir le respect du cadre de vie des riverains et favoriser les conditions de travail des acteurs de la nuit. Il y a une dizaine d'années, Lille a été l'une des premières villes à lancer une « charte de la nuit ». Lyon, Strasbourg, Grenoble et bien d'autres villes ont suivi. Ces documents et dispositifs d'un genre nouveau établissent un cadre d'échange, de dialogue, de collaboration et de concertation entre les différents acteurs.

La nuit urbaine ressource et laboratoire pour le jour

Caricature du jour, la nuit urbaine, espace à faible densité, a beaucoup de choses à nous apprendre sur la ville diurne et le futur de nos sociétés contemporaines.

Ouvrir le chantier des nuits urbaines, c'est faire l'expérience d'une pensée nocturne, intégrer des savoirs spécifiques (Perraut Soliveres, 2002), tenter d'habiter la nuit (Gwiazdzinski, 2014d) et apprendre à gérer des contradictions et paradoxes d'une société hypermoderne : éclairer la nuit sans pour autant la tuer ; rendre la nuit accessible et préserver son identité originelle ; développer la nuit sans créer de nouveaux conflits d'usage ; animer la nuit et respecter nos rythmes biologiques ; assurer la sécurité publique sans imposer un couvre-feu ; ouvrir la nuit tout en préservant la santé des travailleurs ; assurer la continuité centre-périphérie sans uniformiser la nuit ; réguler la nuit tout en conservant une place pour la transgression ; ne pas tout réglementer sans pour autant abandonner la nuit au marché ; développer l'offre de services et conserver le silence et l'obscurité ; concilier « droit à la ville » et « droit à la nuit » et enfin investir la nuit tout en lui conservant une part de mystère.

Compétence de tout le monde et de personne, la nuit urbaine oblige à l'échange et à la coopération entre toutes les parties prenantes, loin des frontières institutionnelles traditionnelles. Elle renvoie aux questions de vie quotidienne et met en avant une approche sensible et humaine de la ville dans une logique « d'expérimentation » et « d'innovation par les usages » (Von Hippel, 2005).

Au-delà de la nuit urbaine, un des enjeux en termes de développement durable est de conserver nos rythmes traditionnels ou bien de basculer dans une société en continu, une ville à la carte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, synonyme de confort pour les uns et d'enfer pour les autres. En l'absence de débat public on fait peser ces arbitrages sur les plus faibles et on laisse l'économie dicter ses lois en prenant le risque de voir un ensemble de décisions isolées générer de nouveaux conflits et de nouvelles inégalités.

Champs de tension et d'innovation désormais central, la nuit urbaine est à la fois une belle clé d'entrée pour repenser le vivre-ensemble, une ressource (Gumuchian, Pecqueur, 2007), un lieu d'expérimentation pour la fabrique de la ville durable et un champ d'innovation pour les politiques publiques et l'administration. C'est un enjeu pour les collectivités qui doivent redéfinir un aménagement dans l'espace et dans le temps, un « chrono-urbanisme » (Gwiazdzinski, 2014b), afin d'éviter le développement des conflits, la ségrégation temporelle

et les effets négatifs du « temps sécateur » qui sépare les groupes et les individus. C'est un enjeu pour les chercheurs qui l'explorent et pour nous tous enfin qui pouvons rêver à des nuits plus belles que nos jours.

Éléments bibliographiques

- AGHINA B., GWIAZDZINSKI L., 1999, « Les territoires de l'ombre », *Revue Aménagement et nature*, n°133, pp. 105-108
- ARMANGAUD M., 2013, *Paris la Nuit, Chroniques Nocturnes*, Paris, Pavillon de l'Arsenal et Picard.
- GUMUCHIAN A., PECQUEUR B., (dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos.
- GWIAZDZINSKI L., 2014, « Habiter la nuit », *Esprit* n°410, pp.1-9
- GWIAZDZINSKI L., 2014a, « Pleading for the right to the city's night », *Night Manifesto. Seeking Citizenship 24h*, Sao Paulo, Invisiveis Produções, pp. 204-220
- GWIAZDZINSKI L., 2014b, « Face aux nouveaux régimes temporels métropolitains. Les pistes du chrono-urbanisme pour une ville malléable », *Revue Urbia* n°16, Observatoire universitaire de la ville et du Développement durable, Lausanne
- GWIAZDZINSKI L., 2014c, « Métropole durable : quand la nuit éclaire le jour », *Métropolitiques*, 24 janvier 2014. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Metropole-durable-quand-la-nuit.html>
- GWIAZDZINSKI L., 2014d, « Habiter la nuit », *Esprit* n°410, pp.1-9
- GWIAZDZINSKI L., 2013, « Paris augmenté. Le tourisme nocturne moteur et laboratoire métropolitain », In GRAVARI-BARBAS M. et FAGNONI E., *Tourisme et métropolisation, une entrée parisienne*, Belin, Collection Mappemonde. Pp. 289-299
- GWIAZDZINSKI L., 2011, « Etat des lieux des nuits urbaines », Actes des Etats généraux de la Nuit à Paris, 12 et 13 novembre 2010, Mairie de Paris, pp. 9-30.
- GWIAZDZINSKI L., 2009, « Pour une mise en tourisme des nuits urbaines », *Cahier Espaces*, Novembre 2009, no 103, pp. 44-56.
- GWIAZDZINSKI L., 2007, *Nuits d'Europe. Pour des villes accessibles et hospitalières*, Belfort, UTBM Editions.
- GWIAZDZINSKI L., 2005, *La nuit dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues. Editions de l'Aube.
- GWIAZDZINSKI L. 2003, *La ville 24h/24*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- GWIAZDZINSKI, L. 2002. « Aménager la nuit urbaine », *Le Monde*, 6 octobre 2002.
- PORTER Mickaël, 1998, *On competition*, Boston, Harvard Business Review Books.
- STRAW W., 2002, "Scenes and Sensibilities", in *Public* n°22/23
- PERRAUT SOLIVERES A., 2002, *Infirmières : le savoir de la nuit*, Paris, PUF.
- VON HIPPEL E., 2005, *Democratizing Innovation*, MIT Press.

(*) Luc Gwiazdzinski est géographe. Enseignant en aménagement et urbanisme à l'Université Joseph Fourier de Grenoble, il est directeur de l'IGA et responsable du Master Innovation et territoire. Chercheur au laboratoire Pacte (UMR 5194 CNRS) associé au MoTU (Université Bicocca et Politecnico de Milano) et à l'EREIST (Université Paris 1 Sorbonne), il oriente notamment ses travaux sur les nuits urbaines. Expert européen, il a dirigé de nombreux programmes de recherche, colloques internationaux, rapports, articles et ouvrages sur ces questions. Il a également dirigé une agence des temps et des mobilités, une agence de développement et une agence d'urbanisme et développement durable.

Citer l'article :

Gwiazdzinski L., 2014, « Vers des politiques publiques de la nuit », *Revue l'ENA hors les murs* n°453, pp.6-9

Contact :

Luc.gwiazdzinski@ujf-grenoble.fr